

Yann HEYRAUD

yann.heyraud@avocat.fr



Avocat (droit des affaires)

Docteur en droit (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Qualifié aux fonctions de maître de conférences (section 01)



I – Avocat

J'exerce sur tous les aspects des **contrats d'affaires** et de la **distribution** :

- Franchise, agence commerciale, concession, commission-affiliation, vente en ligne, *click and collect*, plateforme, etc.
- Conformité (grande distribution et négociation commerciale, concurrence, consommation).
- Contentieux et arbitrage (rupture brutale des relations commerciales établies & distribution).
- Ingénierie contractuelle complexe (consortium, PIIC).
- Numérique (Plateforme, P2B, DSA, DMA, RGPD).

J'interviens indistinctement en **conseil et contentieux, ce incluant l'arbitrage**, sur des problématiques françaises et internationales, ainsi qu'en français et en anglais.

J'interviens également fréquemment en tant que **consultant** ou de **sous-traitant** auprès de confrères avocats et autres professions juridiques afin de les assister.

II – Enseignement / intervention / colloque

J'enseigne à la Faculté de droit de Rennes, à Sciences Po et à l'ENS Rennes le droit de la distribution, le droit de la concurrence, et plus généralement les contrats d'affaires.

III – Publications

Je publie régulièrement dans les revues juridiques spécialisées (Dalloz, Lexisnexis, Lamy, Lexbase) sur les thématiques du droit de la distribution, de la concurrence et, plus largement, des contrats d'affaires.

#Ouvrages et fascicules numériques

1. **Le contrat d'agent commercial**, Lexbase, Ouvrage, 2023, 92 pages.
2. **Le contrat de franchise**, Lexbase, Ouvrage, 2024, 160 pages.
3. **Pratiques restrictives de concurrence**, Lexbase, Ouvrage, 2025, 193 pages.
 - **Rupture brutale des relations commerciales établies**
 - **Aspects procéduraux : juridictions spécialisées & arbitrage**
 - **Aspects internationaux : droit international privé & arbitrage international**
 - Pratiques et clauses abusives, en cours de rédaction.
4. **Le droit non-étatique dans les rapports internationaux privés. Essai sur les règles privées en matière commerciale et sportive**, Lexbase, Bibliothèque de thèses, 2024.

Publication issue d'une Thèse de doctorat, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2017, dir. É. Pataut. 1^{er} prix de thèse des Éditions juridiques Lexbase.

#Notes (distribution, contrats et relations d'affaires)

5. **Quelle indemnisation lorsqu'un agent commercial viole la clause de non-concurrence ?**, *Dalloz Actualité*, 15 déc. 2025 (note sous Cass. com., 3 déc. 2025, n° 24-16.029, Conimas).
6. **Franchise Carrefour : première victoire procédurale de l'association des franchisés**, *Dalloz Actualité*, 1^{er} oct. 2025 (co-signé avec Adeline THOBIE, note sous T. com. Rennes, 3 juil. 2025, n° 2023F00454).

7. **La taxe Lidl devant la Cour de cassation : répit seulement provisoire des distributeurs ?, Dalloz Actualité, 15 sept. 2025 (note sous Com. 25 juin 2025, n° 24-10.440)**
8. **Quand une banque rompt brutalement la relation commerciale établie avec ses courtiers apporteurs d'affaires, Dalloz Actualité, 11 juin 2025 (note sous Cass. com., 14 mai 2025, n° 24-10.834, .835 et .836 ; trois arrêts).**
9. **Un franchisé n'est pas fautif lorsqu'il prépare un projet concurrent pendant l'exécution de son contrat, Dalloz Actualité, 2 avr. 2025 (note sous Cass. com., 19 mars 2025, n° 23-22.925, SJM).**
10. **Déséquilibre significatif : le seul aménagement d'une disposition supplétive ne suffit pas, Dalloz Actualité, 17 mars 2025 (note sous Cass. com., 26 févr. 2025 n° 23-20.225, Douver).**
11. **Pratiques restrictives de concurrence : l'appel devant une cour d'appel non spécialisée est aussi sanctionné par l'incompétence, Lexbase Affaires, 20 févr. 2025, n° N1666B34 (note sous Cass. com., 29 janv. 2025, n° 23-15.842).**
12. **La nouvelle situation de l'agent commercial ne doit pas être considérée pour calculer son indemnité de fin de contrat, Dalloz Actualité, 13 févr. 2025, (note sous Cass. com. 29 janv. 2025, n° 23-21.527).**
13. **Distribution : vers une obligation d'actualisation du DIP par les têtes de réseaux ?, Dalloz Actualité, 17 déc. 2024 (note sous Cass. com., 4 déc. 2024, n° 23-16.684).**
14. **Rupture brutale des relations commerciales établies : application aux prestations assurées par une société envers ses associés, Dalloz Actualité, 20 nov. 2024 (note sous Cass. com., 4 sept. 2024, n° 23-10.446).**
15. **Franchise : un DIP conforme n'empêche pas une action pour dol contre le franchiseur, Dalloz Actualité, 5 juil. 2024 (note sous Cass. com., 26 juin 2024, n° 23-14.085).**
16. **Le secret des affaires peut être écarté par l'impératif du droit à la preuve, Dalloz Actualité, 28 juin 2024 (note sous Cass. com., 5 juin 2024, n° 23-10.954).**
17. **Clauses de non-concurrence et de non-réaffiliation dans les réseaux de distribution : premières précisions sur le champ d'application de la loi Macron, Dalloz Actualité, 21 juin 2024 (note sous Cass. com., 5 juin 2024, n° 23-15.741, Century 21).**
18. **Du nouveau en franchise : indivisibilité avec la location-gérance et cession de contrôle du franchiseur sans l'accord du franchisé, malgré l'intuitu personae, Dalloz Actualité, 28 mai 2024 (note sous Cass. com., 15 mai 2024, n° 22-20.747, Pizza Sprint 2).**
19. **Être à la fois distributeur et agent commercial : c'est oui !, Dalloz Actualité, 22 avril 2024 (note sous Cass. com., 20 mars 2024, n° 22-21.230).**
20. **Franchise participative : le spectre de l'abus de minorité s'éloigne, Dalloz Actualité, 5 avril 2024 (co-signé avec le Pr. E. GUÉGAN, note sous Cass. com., 13 mars 2024, n° 22-13.764, Carrefour).**
21. **La franchise Pizza Sprint et Domino's devant la Cour de cassation : analyse des sanctions pour pratiques restrictives de concurrence, Dalloz Actualité, 8 mars 2024 (note sous Cass., com., 28 févr. 2024, n° 22-10.314, Pizza Sprint 1).**
22. **Le mandataire immobilier personne morale relève du statut des agents commerciaux : acte 2, Dalloz Actualité, 31 janv. 2024 (note sous Cass., com., 10 janv. 2024, n° 22-21.940, n° 22-23.037 et n° 22-21.942 ; trois arrêts).**
23. **Rupture brutale d'une relation commerciale établie : le juge n'a pas à expliquer en quoi le délai de préavis permet à la victime de retrouver des débouchés, Dalloz Actualité, 20 nov. 2023 (note sous Cass., com., 18 oct. 2023, n° 22-20.438).**
24. **Indemnisation personnelle du gérant d'un concessionnaire liquidé en cas d'informations inexactes transmises par la tête de réseau dans le DIP, Dalloz Actualité, 15 nov. 2023 (note sous Cass., com., 18 oct. 2023, n° 22-19.329).**
25. **Le franchiseur peut se voir interdire l'exploitation des fichiers clients de franchisés quittant le réseau, Dalloz Actualité, 7 nov. 2023 (note sous Cass., com., 27 sept. 2023, n° 22-19.436, Jules).**
26. **Les négociateurs immobiliers et le statut des agents commerciaux, Dalloz Actualité, 15 juin 2023 (note sous Cass., com., 17 mai 2023, n° 21-23.533, BDM).**
27. **L'influence du choix de loi sur la définition de l'agence commerciale, Dalloz Actualité, 30 janv. 2023 (note sous Cass., 1^{re}, 11 janv. 2023, n° 21-18.683, SWM).**
28. **Rupture initiée par l'agent commercial pour faute du mandant : pas de privation de l'indemnité de fin de contrat, même si cet agent a commis une faute grave, Dalloz Actualité, 5 déc. 2022 (note sous Cass., com., 16 nov. 2022, n° 21-10.126, SBA).**
29. **Revirement de jurisprudence : le mandant doit indiquer la faute grave commise par l'agent commercial dès le courrier de fin du contrat, Dalloz Actualité, 29 nov. 2022 (note sous Cass., com., 16 nov. 2022, n° 21-17.423, Acopal).**
30. **Un agent commercial peut être privé de son indemnité de fin de contrat et condamné à indemniser le mandant, Dalloz Actualité, 17 nov. 2022 (note sous Cass., com., 19 oct. 2022, n° 21-20.681, GVG Sport).**

31. **Covid-19 : le paiement des loyers commerciaux imposé par la Cour de cassation, Revue Lamy droit des affaires (Wolters Kluwer), 2022, n° 186, art. n° 7586, p. 21 et s.** (co-signé avec Adeline THOBIE, note sous Cass., 3^e, 30 juin 2022, n^{os} 21-20.127 et 21-20.190).
32. **Le droit à commission pour contrats ultérieurs d'un agent commercial n'est pas impératif !, Dalloz Actualité, 28 oct. 2022** (nous sous CJUE, 13 oct. 2022, aff. C-64/21, *Rigall Arteria*).
33. **Agent commercial : l'indemnité de fin de contrat n'est pas automatique lorsque le sous-agent poursuit ses relations avec le mandant initial, Dalloz Actualité, 20 oct. 2022** (note sous CJUE 13 oct. 2022, aff. C-593/21).
34. **Une tête de réseau peut engager sa responsabilité pour avoir initié la rupture des relations entre ses membres et un fournisseur, Dalloz Actualité, 5 oct. 2022** (note sous Com., 22 juin 2022, n° 21-14.230).
35. **La violation de l'*intuitu personae* prive l'agent commercial de son indemnité de fin de contrat, Dalloz Actualité, 19 sept. 2022** (note sous Com., 29 juin 2022, n° 20-11.952 et Com., 29 juin 2022, n° 20-12.228).
36. **Loyers commerciaux et covid-19 : la Cour de cassation impose le paiement, Semaine juridique Notariale – JCP N (Lexisnexis), 15 juil. 2022, n° 28, act.**
37. **Distribution selective automobile : la tête de réseau est libre de choisir ses distributeurs, Dalloz Actualité, 10 mars 2022** (note sous Com., 16 févr. 2022, n° 20-11.754, n° 21-10.451 et n° 20-18.615).
38. **Exclusivité d'importation en outre-mer : la Cour de cassation confirme les sanctions prononcées par l'Autorité de la concurrence, Dalloz Actualité, 10 mars 2022** (note sous Com., 26 janv. 2022, n° 20-14.000).
39. **Franchise : les clauses d'*intuitu personae* pesant sur les seuls franchisés sont-elles en danger ?, Dalloz Actualité, 8 mars 2022** (note sous CA Paris, Pole 5, ch. 4, 5 janv. 2022, n° 20/00737).
40. **Violation d'une clause de non-concurrence par un ancien salarié et compétence du juge des référés commercial, Dalloz Actualité, 2 juil. 2021** (note sous Cass., com., 9 juin 2021, n° 19-14.485).
41. **Agent commercial : les premières illustrations du revirement de la chambre commerciale ne tardent pas !, Dalloz Actualité, 4 juin 2021** (note sous Cass., com., 12 mai 2021, n° 19-17.042).
42. **Agent commercial : « négocier » ne signifie pas « modifier les prix », Dalloz Actualité, 31 août 2020** (note sous CJUE, 4 juin 2020, aff. C-828/18).

#Articles (droit économique)

43. **L'avantage sans contrepartie : une pratique restrictive de concurrence en quête d'équilibre, Lexbase Affaires, n° n° 826, date 17 sept. 2025, n° N2885B3A** (co-signé avec Adeline THOBIE).
44. **Rupture brutale des relations commerciales établies : panorama d'actualité (janvier à décembre 2024), Lexbase Affaires, n° 821, 20 mars 2025, n° N1866B3I.**
45. **Franchise : synthèse d'une actualité brûlante, Lexbase Affaires, n° 817, 18 déc. 2024, n° N1304B3P.**
46. **Les cessions de comptes ouverts sur les réseaux sociaux, Revue Communication – Commerce électronique (Lexisnexis), 2023/11, études 22, p. 1 et s.**
47. **Le petit droit de la concurrence deviendrait-il grand ?, Revue Lamy de la Concurrence (Wolters Kluwer), 2022, n° 117, art. n° 4273, p. 44 et s.**
48. **Paiement des loyers commerciaux et confinement : à propos d'un avis qui n'aura pas lieu, Semaine juridique Notariale (Lexisnexis), 22 oct. 2021, n° 42-43, act. 974** (co-signé avec Adeline THOBIE, note sous Cass., 3^e, 6 oct. 2021, n° 21-70.013).
49. **Écrit électronique et signature électronique, Revue Lamy Droit des Affaires (Wolters Kluwer), 2021, n° 167, art. n° 7133, p. 4 et s.**
50. **Le paiement des loyers commerciaux des locataires en activité partielle pendant la période de fermeture liée au covid-19, Semaine juridique Notariale (Lexisnexis), 17 juil. 2020, n° 29, doctr. 1159.**

#Notes (relations d'affaires internationales)

51. **Rupture brutale des relations commerciales établies : enfin une question préjudicelle en conflit de lois !, Lexbase Affaires, n° 822, 17 avr. 2025, n° N2077B3C** (note sous Cass. 1^{re} civ., 2 avr. 2025, n° 23-11.456, *Sabena*).
52. **Rupture brutale des relations commerciales établies : qualification extracontractuelle hors du règlement Bruxelles 1-bis, Lexbase Affaires, n° 822, 17 avr. 2025, n° N2078B3D** (note sous Cass. 1^{re} civ., 12 mars 2025, n° 23-22.051, *Palm Bay*).
53. **Quand la concurrence internationale bouleverse l'office du juge à l'égard des règles de conflit de lois européennes, Revue Lamy de la Concurrence (Wolters Kluwer), 2021, n° 111, art. n° 4165, p. 12 et s.** (note sous Cass., 1^{re}, 26 mai 2021, n° 19-15.102).

54. **L'impérativité internationale du dispositif français de lutte contre les clauses abusives entre professionnels**, *Revue Lamy Droit des Affaires* (Wolters Kluwer), 2020, n° 164, art. n° 7082, p. 35 et s. (note sous Cass., com., 8 juil. 2020, n° 17-31.536, *Expedia*).
55. **L'action récursoire dans une chaîne internationale de contrats de vente de marchandises**, *Semaine juridique Affaires et*

Entreprises – JCP E (Lexisnexis), 27 mai 2021, n° 21, comm. 1261 (note sous Cass., com., 3 févr. 2021, n° 19-13.260)

56. **Champ d'application de la CVIM et prescription de l'action en garantie des vices cachés**, *Semaine juridique Affaires et Entreprises – JCP E (Lexisnexis)*, 28 mars 2019, n° 13, comm. 1153 (note sous Cass., com., 16 janv. 2019, n° 17-21.477).

#Articles (commerce international)

57. **Sur le régime des clauses abusives entre professionnels dans les rapports internationaux**, *Contrat Concurrence Consommation (Lexisnexis)*, 2021/4, n° 15, p. 3 et s.
58. **Le paiement en monnaie étrangère sur le territoire français : le nouvel article 1343-3 du**

Code civil, *Revue trimestrielle de droit commercial (Dalloz)*, 2019/1, p. 1 et s.

59. **L'impérativité internationale de la réforme du droit français des contrats**, *Journal du droit international (Lexisnexis)*, 2018/2, p. 535 et s.

#Clauses et #Focus – Pratiques professionnelles

60. **Les clauses attributives de compétence**, *Lexisnexis – Répertoire pour les professionnels*.
61. **Les clauses de loi applicable**, *Lexisnexis – Répertoire pour les professionnels*.

62. **Les clauses de non-concurrence**, *Lamy – Fiche pratique professionnelle* (co-écrit avec Adeline THOBIE).
63. **La franchise**, *Lamy – Fiche pratique professionnelle*.

#Droit du sport

64. **L'investissement local en matière sportive au prisme du droit privé**, *Bulletin juridique des collectivités locales*, n° 05/2025, p. 368 et s. (co-signé avec Adeline THOBIE). Article issu d'un colloque « L'investissement local en matière sportive » organisé par la Société française de finances publiques (Université de Rennes, 26 sept. 2024).
65. **La conciliation préalable légalement imposée devant le CNOSF ne fait pas obstacle à la saisine du juge des référés**, *Cahiers de droit du sport*, n° 62, 2023, p. 161 et s. (nous sous Cass., 3^e, 13 juil. 2022, n° 21-18.796).
66. **Une fédération sportive peut être condamnée pour rupture brutale d'une relation commerciale établie**, *Cahiers de droit du sport*, n° 60, 2022, p. 18 et s. (note sous CA Paris, Pôle 5, ch. 11, 24 sept. 2021, n° 18/02209).
67. **TPO : retour sur un mal-aimé du football**, *Jurisportiva*, 4 janv. 2022 (accessible en ligne).
68. **Quand les buvettes non autorisées des clubs amateurs font de la concurrence déloyale**, *Cahiers de droit du sport*, n° 58, 2021, p. 57 et s. (note sous Cass., com., 3 mars 2021, n° 18-24.373).

69. **Affaire Aubameyang : quand une confirmation par exécution approximative permet d'éviter la nullité d'un contrat d'agent sportif conclu par courriels dépourvus de signature électronique !**, *Cahiers de droit du sport*, n° 56, 2020, p. 25 et s. (note sous Cass., 1^e, 7 oct. 2020, n° 19-18.135).
70. **Le mandat d'intérêt commun, la résiliation unilatérale et l'indemnisation de l'agent sportif**, *Cahiers de droit du sport*, n° 55, 2020, p. 100 et s. (co-signé avec M^e Boris JEGU, note sous CA Rennes, 2^e ch. civ., 14 févr. 2020, n° 16/07488).
71. **Le mandat apparent, la définition du transfert et la rémunération de l'agent sportif**, *Cahiers de droit du sport*, n° 52, 2019, p. 68 et s. (note sous CA Rennes, 2^e ch. civ., 17 mai 2019, n° 16/00879).
72. **Les clubs ont-ils le pouvoir de sanctionner financièrement leurs joueurs ?**, *News Tank Football*, 6 déc. 2019, article n° 169443 (co-signé avec M^e Erwann MINGAM).
73. **L'engagement d'un sportif avec un club différent de son club formateur : l'exemple du football**, *Dalloz – Jurisport*, juin 2019, n° 198, p. 36 et s.

IV – Divers

74. **Jury – École nationale de la magistrature (ENM) –** Épreuve de spécialité.

75. **Correcteur – Examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats (CRFPA) –** Droit des obligations – Droit international privé.

76. **Membre du Centre de droit des affaires (CDA) de la Faculté de Droit de Rennes 1**

77. **Auditeur – Académie de droit international de La Haye.**